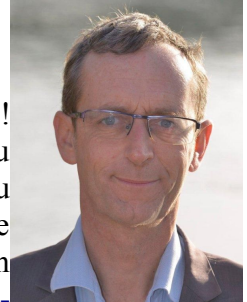


Newsletter N°106 du 3 octobre 2014

On peut parler de certaines choses avec tout le monde, on peut parler de certaines choses avec certaines personnes, on ne peut pas parler de tout avec tout le monde.

EDITO : Ecotaxe J- 89???(en principe?) et où en sommes nous ?

Cette semaine, les informations ministérielles et officielles ont été nombreuses ! avec remise à jour du site du ministère des transports sur l'écotaxe et un beau décret paru au Journal Officiel ainsi qu'un arrêté qui officialise le nouveau réseau taxé ! Comment leur faire comprendre que l'on ne veut pas de leur écotaxe, péage de transit, écoredevance poids lourd, ou quelque nouveau nom qu'ils veulent bien lui trouver pour la rendre plus acceptable ???? <http://viguiesm.fr/ecotaxe-informations-ministerielles-et-officielles/>.



La profession du transport (et pas seulement) commence néanmoins à être entendue! Annoncé la semaine dernière comme un « scoop », le Medef Ile-de-France a publié ce lundi un communiqué contre l'Ecotaxe, à la veille de la tenue du conseil de Paris.

Outre le fait d'être argumenté et étayé, ce communiqué a aussi la spécificité de rassembler l'OTRE, mais également les professions du bâtiment et des travaux publics, le Gatmarif (qui regroupe en Ile de France les principales fédérations de transporteurs). <http://viguiesm.fr/pour-un-plan-de-livraison-clair-et-precis-pour-lile-de-france/>, et lequel tient également son assemblée générale cette semaine.

Si on ajoute au rang des opposants les agriculteurs, l'industrie alimentaire, grossistes et chargeurs qui cosignent des communiqués avec l'OTRE, cela commence à faire du monde contre l'écotaxe !

Petite revue de presse de l'actualité encore très dense cette semaine sur le sujet !

Un simple "report" suffira-t-il et est-ce ce que la profession attend? Tout cela n'a pourtant pas empêché Paris de donner son feu vert pour l'écotaxe et vous, êtes vous prêts pour « la marche à blanc » depuis le 1er octobre ? Ou prêts à l'Union et à la mobilisation?

Nous écrivions il y a 6 mois, écotaxe, le commencement de la fin <http://viguiesm.fr/ecotaxe-le-commencement-de-la-fin/>, nous n'en avons jamais été aussi près!

Petite revue de presse de la position désormais unanime de toutes les fédérations de transport pour lesquelles le temps de la mobilisation est désormais venu !

Et il faudra par ailleurs rappeler à tous ceux qui veulent présenter le transport comme des profiteurs qui veulent faire payer au citoyen la hausse du gazole que :

- 1) les véhicules de 3,5 T à 7,5T ne récupèrent pas la TICPE,
- 2) les autres l'avancent et ne la récupèrent que 6 mois plus tard (leur trésorerie le leur permettra-t-elle?)
- 3) Les transporteurs français paient déjà pour l'usage des infrastructures par la taxe à l'essieu (à fusionner dans une future vignette d'usage des infrastructure?)
- 4) les étrangers qui font le plein au Luxembourg, traversent la France avec des réservoirs supplémentaires sans prendre un litre de carburant se fichent de la TICPE...



Les solutions alternatives existent pour financer les infrastructures, et pas que en augmentant les taxes ! Ce n'est pas la proposition de la profession mais une mesure facile des pouvoirs publics qui cherche à monter l'opinion contre les transporteurs, n'en soyez pas les complices et encore moins les fers de lance! <http://viguiesm.fr/ecotaxe-j-89-en-principe-ou-en-sommes-nous/>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

2) Comment financer son entreprise?

Avez vous essayé le financement participatif? Sujet abordé dès l'ouverture de ce blog <http://viguiesm.fr/comment-trouver-des-fonds-pour-lancer-son-business-le-developper-dynamiser-sa-tresorerie/> il y a plus de 2 ans, et aujourd'hui sécurisé juridiquement suite à un long travail de sous-marin face au puissant lobbying bancaire <http://viguiesm.fr/financement-participatif-lordonnance-est-parue/>, le financement participatif ou par la foule <http://viguiesm.fr/que-faire-quand-une-banque-vous-dit-non/> vous permet de « tester » vos projets d'investissement sans faire appel aux banques (qui en général vous disent non!). Vigié Social Mobilité avait d'ailleurs été l'un des pionniers pour monter un tel projet (avant même son démarrage d'activité), et avait sollicité une mise de fond initiale de 5000 € et 4 fois souscrite ! Aujourd'hui, 2 ans après, VSM a atteint son rythme de croisière, merci à vous !

Nouvel article intéressant cette semaine sur le « crowdfunding » <http://viguiesm.fr/comment-financer-son-entreprise/>

3) **Au travail, en vélo, on dépasse les autos !** http://www.huffingtonpost.fr/2014/09/15/aller-travail-velo-marchant-rend-plus-heureux_n_5820872.html et ça rend heureux !

4) Fête au travail, qu'à-t-on le droit de faire?

Abordé la semaine dernière avec la « fête des voisins au travail », ce que l'on a le droit et pas le droit de faire au bureau... <http://rocheblave.com/avocats/fete-des-voisins-au-travail/>



5) Salon pour quitter Paris et partir en région le 14 octobre

<http://www.rhonealpesjob.com/actualites/24656/Quitter-Paris---Changer-de-region---RDV-le-14-octobre--.aspx> des déménagements en perspective ?

6) 300 morts dans un accident de poids lourd !

Et cela aurait pu être pire, il y aurait pu en avoir 500 <http://viguiesm.fr/300-morts-dans-un-accident-de-poids-lourd/>

7) **L'ARACT lance un site de prévention des risques psycho sociaux** <http://consultanttrpseniledefrance.fr/> et voir aussi <http://www.journaldunet.com/management/efficacite-personnelle/gerer-un-collaborateur-qui-va-vers-un-burn-out.shtml?>

8) Que faire quand une entreprise de transport (par exemple de débarras) exerce illégalement ?

Petit rappel, car vous avez des voies d'action !

<http://viguiesm.fr/que-faire-quand-une-association-intermediaire-dinsertion-locale-ou-de-debarras-exerce-une-concurrence-deloyale-en-effectuant-des-demenagements/>

et aussi : <http://viguiesm.fr/quel-est-le-site-internet-le-plus-regarde-dans-la-rubrique-demenagement/> en oubliant pas que sur le site <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Liste-des-entreprises-inscrites.html>, vous pourrez vérifier votre propre nombre de licences, mais aussi celui de vos confrères et néanmoins concurrents, et savoir donc rapidement sur certains marchés s'ils agissent en propre ou s'ils sous-traitent tout ou partie de leur activité ! <http://viguiesm.fr/que-faire-quand-une-entreprise-de-transport-exerce-illegalement/>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

9) Nouveaux outils de communication pour l'OTRE Ile-de-France

Saluons l'arrivée d'un « confrère », L'OTRE Ile de France a ouvert une page facebook <https://www.facebook.com/#!/pages/OTRE-%C3%8Ele-de-France/700843413323822?fref=ts> qui rassemble désormais plus de 35 membres mais doit se développer rapidement. Cette page vient en complément d'une newsletter à périodicité régulière réservée à ses adhérents dont voici le dernier exemplaire

<https://www.dropbox.com/s/lvfgtkzzv0aqlw/News%20OTRE%20IDF%2024%20sept%20%202014.pdf?dl=0> . Ce développement sera d'autant plus rapide que l'actualité des prochaines semaines risque d'être chaude... <http://viguiesm.fr/nouveaux-outils-de-communication-pour-lotre-ile-de-france/>



10) Salon classe export : mobilité internationale Les Rencontres de la Mobilité Internationale Mardi 14 octobre à Paris La Villette, pour en savoir plus: <http://paris.i-matcher.fr/pe>

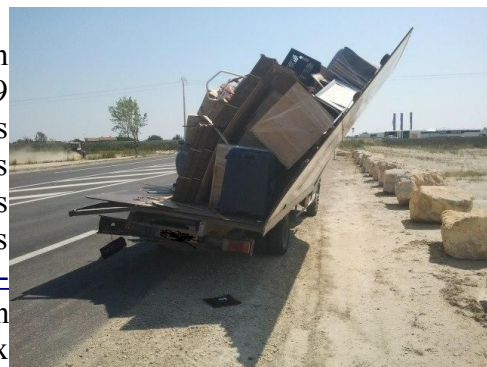
11) L'OTRE écrit aux ministres (pour le déménagement)!

Sur un autre dossier également important concernant la lutte contre le travail illégal en déménagement (et qui n'avance plus et semble enlisé depuis 2 ans !), <http://viguiesm.fr/la-fraude-aux-cotisations-sociales-coute-chaque-annee-de-20-a-25-milliards/> à la veille d'une réunion important le 7 octobre avec la DREIF sur le sujet <http://viguiesm.fr/travail-illegal-reunion-a-la-dreal-ile-de-france/> , l'OTRE a écrit aux ministres du travail et au secrétaire d'Etat aux transport pour protester contre l'enlisement sur ce dossier. En effet, dès le mois de novembre 2013, nous avons émis des doutes sur la volonté des pouvoirs publics d'agir dans ce dossier <http://viguiesm.fr/lutte-contre-le-travail-illegal-en-demenagement/>

Pour voir ci-joint les 2 courriers : <http://viguiesm.fr/lotre-ecrit-aux-ministres-pour-le-demenagement/>

12) Les VUL vont bien !

Les constructeurs d'automobiles (CCFA) communiquent qu'en septembre, le marché des véhicules utilitaires légers (33 279 unités) a augmenté de 14,1 %. Au cours des neuf premiers mois de l'année, il a enregistré une hausse de 1,6%, à 271 210 unités (+ 2,1 % à nombre de jours ouvrables comparable). Pas très étonnant quand on sait que c'est le secteur où l'on est le moins contrôlé et le moins em...bêté, <http://viguiesm.fr/vul-de-moins-de-35-t-30-m3-papier-a-cigarette-et-danger-public/> avec un manque d'outil sur le contrôle des heures. Pourtant, vu les prix pratiqués par certains, il y aurait des fois matière à creuser... <http://viguiesm.fr/les-vul-vont-bien/>



13) Adaptez votre mutuelle

A compter du 1er janvier 2016 au plus tard, tous les salariés devront bénéficier d'une couverture complémentaire santé (maladie, maternité). Cette mesure issue de la loi de sécurisation pour l'emploi prévoit une couverture minimale qui vient d'être fixée par décret.

Les entreprises qui disposent déjà d'une couverture d'assurance complémentaire santé, notamment dans le transport et le déménagement où un régime conventionnel a déjà été mis en place, devront vérifier qu'elles respectent bien ces minima qui viennent d'être fixés <http://viguiesm.fr/generalisation-des-complementaires-sante/>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

14) Au secours, le compte pénibilité revient !

<http://www.cgpme.fr/newsletter/455/communiqu%C3%A9-cgpme.html>

15) Vente a distance : un nouveau décret est paru!

Pour en savoir plus: <http://viguiesm.fr/vente-a-distance-formulaire-de-retractation/>

16) Canal Sein Nord : C'est reparti (et même sans écotaxe)

Le Premier ministre, Manuel Valls, a confirmé ce vendredi 26 Septembre, la volonté du Gouvernement français de faire entrer le projet Seine Nord Europe, objet du plus large consensus, dans sa phase de réalisation. Il est prévu que les travaux démarrent en 2017 pour une mise en service du canal en 2022/2023. Rémi Pavros, Député et auteur du Rapport sur la reconfiguration du projet, se voit désormais chargé de le porter avec le Gouvernement et en concertation avec les élus.

Les professionnels du transport et de la logistique, représentés par le CAF, la CNBA, TFF, TLF et les clients industriels, représentés par l'AUTF, prennent acte avec satisfaction de ces engagements. Pour lire le communiqué : <http://viguiesm.fr/canal-sein-nord-cest-reparti-et-meme-sans-ecotaxe/>

et retrouvez nous aussi sur en temps réel sur Facebook
<https://www.facebook.com/#!/ViguieSocialMobilite?fref=ts>

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit envoyant un courrier électronique à contact@viguiesm.fr; en outre, vous pouvez également, en vertu de ce même droit de rectification posé par la loi de 1978, vous désabonner de cette lettre d'informations



Reproduction interdite sans autorisation



Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-
6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne